



## Calendrier et résultats attendus du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires

### Calendrier

15 et 16 juillet :	<b>Première réunion du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires (Groupe de travail)</b>
24-26 août :	Comité régional de l'Afrique : soixante et onzième session <sup>1</sup>
1 <sup>er</sup> -3 septembre :	<b>Deuxième réunion du Groupe de travail</b>
6-10 septembre :	Comité régional de l'Asie du Sud-Est : soixante-quatorzième session <sup>1</sup>
13-15 septembre :	Comité régional de l'Europe : soixante et onzième session <sup>1</sup>
20-24 septembre :	Comité régional des Amériques : soixante-treizième session <sup>1</sup> <i>Consultations avec les parties prenantes concernées (virtuelles)/ sous-groupes éventuels – dates à confirmer</i>
4-6 octobre :	<b>Troisième réunion du Groupe de travail</b>
11-14 octobre :	Comité régional de la Méditerranée orientale : soixante-huitième session <sup>1</sup> <i>Consultations avec les parties prenantes concernées (en ligne)/ réunions des sous-groupes éventuels – dates à confirmer</i>
25-29 octobre :	Comité régional du Pacifique occidental : soixante-douzième session <sup>1</sup>
1 <sup>er</sup> -3 novembre :	<b>Quatrième réunion du Groupe de travail</b>

---

<sup>1</sup> Le Groupe de travail invite le Secrétariat à porter à l'attention des comités régionaux une demande des Coprésidents du Groupe de travail et des Vice-Présidents respectifs des Régions concernées, visant à informer le Comité régional de l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail et à offrir la possibilité d'un échange de vues. Cela ne remplacerait pas les réunions et négociations officielles du Groupe de travail, mais garantirait une transparence maximale et permettrait d'écouter les points de vue des États Membres dans le contexte des comités régionaux.

**29 novembre-1<sup>er</sup> décembre : Session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé en vue d'envisager d'élaborer une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies**

**Résultats attendus**

1. Conformément à la décision WHA74(16) (2021), un rapport donnant suite à la priorité à accorder à « l'évaluation des avantages de l'élaboration d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies » sera soumis à la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé qui se tiendra en novembre 2021.
2. Conformément à la résolution WHA74.7 (2021), un rapport assorti de mesures envisagées pour le Secrétariat de l'OMS, les États Membres et les acteurs non étatiques, selon qu'il conviendra, sera soumis à l'examen de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquantième session.

= = =